

## Comité Syndical • Séance du 17/12/2014

### Compte rendu de réunion

10h15 : le quorum étant atteint, M. MOLY, premier Vice-président ouvre la séance. Il excuse la Présidente qui est retenue et propose de démarrer le Comité Syndical et de lui céder la place à son arrivée.

Il remercie les délégués présents pour leur participation et propose de nommer un secrétaire de séance. Alphonse PUIG se propose. Il est donc nommé secrétaire de séance.

M. MOLY met au vote le compte-rendu du Syndicat Mixte qui s'est déroulé le 09/07/2014 (joint au courrier d'invitation). Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Il propose ensuite l'ordre du jour suivant :

#### I. Informations

- Information des décisions prises par la Présidente par délégation
- Information des décisions prises par le Bureau du Syndicat Mixte
- Informations diverses

#### II. Budget :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2015 : délibération n°1
- Décision Modificative n°2 : délibération n°2

#### III. Dossiers techniques

- Réalisation d'un schéma des ressources « Eau Potable » de la plaine du Roussillon : *Délibération n°3*

#### IV. Administration du Syndicat Mixte

- Indemnité du Payeur Départemental : *Délibération n°4*
- Adhésion au COSD 66 : *Délibération n°5*
- Recrutement d'un stagiaire pour le premier semestre 2015 : *Délibération n°6*

M. MOLY met au vote cet ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

## Informations

---

### Etat des nappes

M. MOLY donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter l'état des nappes.

Ce dernier indique que la pluviométrie depuis le mois de septembre est fortement excédentaire, notamment suite aux très fortes pluies de la fin du mois de novembre. De ce fait l'état des nappes est bon sur l'ensemble des secteurs de la nappe avec cependant des réponses contrastées selon les secteurs.

M. MOLY demande si cela est dû à l'hétérogénéité de la répartition des pluies.

H. TACHRIFT indique que cela n'explique pas tout, il y a des secteurs de la nappe qui ont des réponses beaucoup plus inertielles que d'autres.

### Décisions prise par la Présidente en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

M. MOLY expose :

**Marché de « travaux de rebouchage de forages publics »** (délibération n°5 du 09/01/2014) : le marché a été attribué à l'entreprise Aqua Forage pour un montant de 21 837,80 €.

Il s'agit de reboucher 5 forages communaux et de réaliser des travaux d'entretien et de réhabilitation sur 5 forages utilisés par le Syndicat Mixte dans son réseau piézométrique.

H. TACHRIFT précise que les travaux sont en cours et qu'ils devraient s'achever début 2015. Il indique les communes concernées et rappelle à l'assemblée que pour l'heure le Syndicat Mixte a pu répondre à l'ensemble des sollicitations des communes. Cette action est reconduite en 2015.

E. PUIGMAL demande quelle communication est faite auprès des communes sur cette action.

H. TACHRIFT indique que plusieurs courriers ont été adressés aux communes concernant cette action. Un nouveau courrier devrait leur être adressé en début d'année. Le Syndicat Mixte propose également de valoriser cette action dans le bulletin municipal ce qui permet également de sensibiliser le grand public à la problématique des forages domestiques.

E. PUIGMAL propose également de diffuser cette action au travers de l'« Accent Catalan ».

**Marché de « fourniture de matériels pour le suivi piézométrique »** (délibération n°1 du 09/01/2013) : le marché à bon de commande de 1 an reconductible deux fois avec la société OTT a été reconduit le 11/07/2014 une première fois (montant maximum annuel : 20 000 €). Ce marché est aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et à hauteur de 30% par la Région Languedoc-Roussillon.

## Décisions prise par le Bureau du Syndicat Mixte

M. MOLY indique qu'un bureau du Syndicat Mixte s'est tenu le 30/10/2014 et que les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

**Délibération n°1 : Réalisation d'un piézomètre « Source des Adoux »** : Sur la commune de Corbère les Cabanes, le karst « de Corbère », va être suivi par le Conseil Général. En parallèle, pour connaître les liens entre ce karst et les nappes Pliocène, le Syndicat Mixte propose de réaliser un forage à proximité de la source des Adoux. Le coût de cet ouvrage est estimé à 7 500 € H.T.. Cette opération est susceptible d'être aidée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

D. OLIVE demande quelle sera la profondeur de l'ouvrage.

H.TACHRIFT indique que celle-ci n'est pas encore définie mais que cela devrait être de l'ordre de 60 m.

**Délibération n°2 : participation du Syndicat Mixte au CODERST** : le Syndicat Mixte a été sollicité par les services de l'Etat pour siéger au collège n°3 du CODERST (« experts et usagers »). Hichem TACHRIFT et Séverine HUMBERT ont donc été nommés respectivement « titulaire » et « suppléant ».

H. TACHRIFT précise les prérogatives et la composition du Coderst.

**Délibération n°3 : Représentant du Syndicat Mixte au Copil Natura 2000 de l'étang de Salses-Leucate** : Lionel SUBIELOS, adjoint au maire de Salses le Château, a été nommé représentant du Syndicat Mixte dans cette instance.

**Délibération n°4 : Convention entre le Syndicat Mixte et les communes propriétaires de piézomètres** : pour réaliser le suivi des nappes, le Syndicat Mixte gère un réseau de 19 piézomètres. Ces derniers sont pour la plupart, la propriété de communes. Afin que le Syndicat Mixte réalise les travaux d'entretien indispensables, une convention doit être passée entre le Syndicat Mixte et les communes concernées.

H. TACHRIFT précise le contenu de la convention type.

**Délibération n°5 : prime de stage exceptionnelle** : une prime de stage exceptionnelle de 400 € a été attribuée à Maëlle TERRIER pour la qualité de son travail relatif à la réalisation d'un observatoire de la qualité de l'eau souterraine de la plaine du Roussillon.

**Délibération n°6 : demande de subvention à l'Agence de l'Eau et la Région pour l'année 2015** : Des demandes de subvention, notamment celles relatives aux postes (Directeur, Chargée de mission SAGE et Technicien) ont été faites au titre de l'année 2015.

## Autres informations

### **Guide forage domestique**

H. TACHRIFT informe le Comité Syndical de l'édition d'un guide « grand public » relatif aux forages domestiques. Ce guide, accompagné d'une affiche et d'un flyer, sera distribué dans toutes les mairies de la plaine du Roussillon et les études notariales.

M. MOLY propose d'en faire également la promotion dans l' « Accent Catalan ».

E. PUIGMAL propose également d'impliquer les foreurs.

Les discussions portent ensuite sur la déclaration des forages domestiques. Des précisions sont demandées.

H.TACHRIFT rappelle que tout forage, y compris domestique, doit être équipé d'un compteur. Pour les forages domestiques, la déclaration en mairie n'engendre aucune taxe ou impôt.

A PUIG a la conviction que la déclaration des forages domestiques constitue un travail au long cours et que cela passe par la certification des foreurs, cela a été demandé par le Syndicat Mixte, et une obligation de déclaration lors des ventes et acquisitions de bien.

### **Action vers les scolaires**

H. TACHRIFT indique que l'action d'éducation aux nappes à destination des écoles primaires de la plaine du Roussillon a débuté pour l'année 2014-15.

A PUIG indique que cela pourrait être intéressant d'intégrer cette action dans les TAP (temps d'activité périscolaire). Actuellement cela constitue un certain budget pour les collectivités territoriales et cette action, financée par le Syndicat Mixte pourrait ainsi être valorisée.

### **Avancée du SAGE**

H. TACHRIFT informe les membres du Syndicat Mixte qui ne siègent pas en CLE que le SAGE des nappes a validé sa stratégie en septembre et que cette dernière doit passer en comité d'agrément en février.

M. ESCLOPE demande s'il y a une coordination avec les autres SAGE du territoire.

H. TACHRIFT indique que les techniciens se rencontrent pour coordonner leurs actions. Parallèlement chaque CLE a un représentant dans la CLE voisine pour assurer une certaine cohérence.

H. MALHERBE rejoint le Comité Syndical et assure donc la présidence de la réunion.

## Budget

---

### Débat d'Orientation Budgétaire

H. MALHERBE introduit le débat d'orientation budgétaire en présentant le contexte budgétaire du Syndicat Mixte et en annonçant qu'elle propose de maintenir constantes les cotisations pour l'année 2015.

H.TACHRIFT présente ensuite la notice du débat d'orientation budgétaire en faisant un bilan financier de l'année 2014 et en présentant les perspectives 2015.

A PUIG demande à quel montant la trésorerie du Syndicat Mixte doit être à l'issu de l'année pour s'éviter tout problème en cours d'année sachant que plus de 50% des aides sont apportées entre les mois d'octobre et décembre.

H. TACHRIFT estime qu'avec une trésorerie de l'ordre de 100 000 €, il n'y a pas de problème à redouter.

E. PUIGMAL demande le montant du budget lié aux actions de communications et d'informations.

H.TACHRIFT indique que pour une structure de cette taille, ce budget est assez important. Cela s'explique par le fait que l'information de tous les publics constitue l'un des quatre objets du Syndicat Mixte. En prenant en compte les actions à destination des scolaires ainsi que ceux vers le grand public le montant maximum annuel est de 50 000 €. Cependant, un grand nombre d'action d'information est réalisé sans incidences financières directes : les réunions publiques, les réunions avec les élus et les techniciens des collectivités etc.

En l'absence d'autre remarque, H. MALHERBE fait voter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

*La délibération n°1 donnant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et validée à l'unanimité.*

### Décision modificative n°2

H. TACHRIFT expose les décisions modificatives proposées en précisant qu'il s'agit essentiellement d'opérations d'ordres liés aux subventions d'investissement transférables.

En l'absence de remarque, H. MALHERBE propose de passer au vote.

*La délibération n°2 relative à la Décision Modificative n°2 est votée à l'unanimité.*

### Dossier technique : schéma de la ressource « eau potable » à l'horizon 2030

---

H. TACHRIFT présente l'action proposée au Comité Syndical concernant la réalisation d'un schéma global à l'échelle de la plaine du Roussillon des ressources « eau potable » à l'horizon 2030.

A l'issue de cette présentation, A. PUIG propose l'idée de réaliser de la réinfiltration des eaux superficielles dans les nappes. En ce sens, sur la Communauté de Communes des Aspres, un certains nombres de bassins de rétention ont été réalisé favorisant cette infiltration plutôt qu'une évacuation rapide vers la mer.

D. OLIVE indique également qu'à l'issue des pluies de novembre, le barrage de Vinça a parfaitement joué son rôle d'écrêteur de crue. Le barrage plein est maintenant vidé sans que l'eau ne passe par les canaux pour réalimenter la nappe.

H. MALHERBE précise qu'il est normal de vider le barrage pour prévenir d'éventuelles autres pluies et que le barrage de Vinça sera rempli à partir du mois de janvier pour préparer la saison d'irrigation 2015. Cependant, il peut être opportun de réfléchir à comment vider le barrage pour favoriser la recharge des nappes.

H. TACHRIFT précise que c'est une question sur laquelle le Syndicat Mixte travaille. Le 18/12/2014, le Conseil Général organise une visite des ouvrages d'infiltrations à Barcelone pour voir dans quelle mesure ces solutions sont adaptables au contexte local.

H.MALHERBE demande si l'étude prévoit les connexions avec les ressources extérieures à la plaine du Roussillon.

H. TACHRIFT précise qu'effectivement les ouvrages extérieurs à la plaine du Roussillon pouvant éventuellement l'alimenter sont pris en compte. D'une manière plus large, il est également nécessaire de trouver une cohérence avec les actions menées par les autres structures de gestion. Sur le bassin versant du Tech, un schéma « eau potable » à l'échelle du bassin versant est envisagé. Il est donc nécessaire de mettre nos actions en cohérence.

H. MALHEBE ajoute que dans ce dernier cas, le Conseil Général peut jouer ce rôle de coordination.

H. MALHERBE demande ensuite la composition du Comité de suivi pour cette étude.

H.TACHRIFT indique qu'il s'agit plus d'un Cotech que d'un Copil, associant les partenaires financiers et techniques suivant :

- Syndicat Mixte des nappes
- Agence de l'Eau
- Conseil Général des PO
- Région
- Services de l'Etat (ARS, DDTM, DREAL)
- Collectivités productrices d'eau potables : PMCA, Com Com des Aspres, Sud Roussillon, Albères Côte Vermeille etc.

H. TACHRIFT indique que les travaux seront soumis au Comité Syndical de manière régulière et propose, si certains élus le souhaitent d'intégrer ce Comité Technique.

H. MALHERBE propose de passer au vote.

*La délibération n°3 relative au lancement d'un schéma des ressources en eau potable à l'horizon 2030 est votée à l'unanimité.*

## Administration du Syndicat Mixte

---

### Indemnité au Payeur Départemental

H. MALHERBE indique que conformément aux textes en vigueur, la Comptable Publique (Payeur Départemental) doit être indemnisée pour le rôle de conseil qu'elle joue auprès de notre collectivité territoriale.

Suite aux élections municipales 2014 et à la modification de la composition du Comité Syndical, une nouvelle délibération doit être prise pour lui attribuer cette indemnité.

*La délibération n°4 relative à l'indemnité de conseil au Payeur Départemental est votée à l'unanimité.*

### Adhésion du Syndicat Mixte au COS Départemental

H. MALHERBE propose que le Syndicat Mixte adhère au COS Départemental pour un coût annuel de l'ordre de 1 800 €/an.

*La délibération n°5 relative à l'adhésion du Syndicat Mixte au COS Départemental est votée à l'unanimité.*

### Encadrement d'un stagiaire universitaire en 2015

H. TACHRIFT expose les sujets de stages universitaires proposés pour l'année 2015 précisant qu'un seul des deux sujets sera retenu en fonction des candidatures reçues.

Le coût de la gratification du stagiaire est de l'ordre de 450 €/ mois.

A PUIG demande si cela peut être pris en charge dans le cadre d'emplois aidés.

H. MALHERBE indique que non à priori puisqu'il s'agit d'un stage qui s'inscrit dans le cadre d'un cursus universitaire. Elle demande cependant à H. TACHRIFT de le vérifier.

*La délibération n°6 relative à l'encadrement d'un stagiaire universitaire est votée à l'unanimité.*

*11h50 : l'ordre du jour étant épuisé, H. MALHERBE clôt la séance.*

La Présidente du Syndicat Mixte  
pour la protection et la gestion des nappes souterraines  
de la plaine du Roussillon

  
Hermeline MALHERBE